

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 19 JUIN 2018

OBJET

N° 35/2018

Indemnité de Conseil
du Receveur Syndical
M. GERMONT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Christian ALIBERT, par délégation du Président M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 37

Qui ont pris part au vote : 40 (2 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 5 juin 2018

Présents votants : MM. Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY (pouvoir Thierry DUFOUR), Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE, Patrick DERIVAZ, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Éric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles BRUN, Gérard BRUN (suppléant Gilles LEBRE), Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, Gérard CHAPUIS, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Olivier AMRANE, Thierry DUFOUR (pouvoir Philippe BONNEFOY), Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Michel REYNAUD, Gilles LEBRE (suppléant Gérard BRUN), Michel BRET, Jean PRÉFECTURE et Fabrice CHIROUZE.

Secrétaire de séance : M. Gérard GLORIEUX.

22 JUIN 2018

LE RAPPORTEUR : Monsieur Christian ALIBERT, Vice-Président.

Il est de pratique constante de verser au Receveur Syndical une indemnité, dite de conseil, pour l'assistance apportée aux élus et aux services dans la gestion budgétaire, financière et comptable du Syndicat.

Suite à la création du syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux, il convient à la nouvelle assemblée de confirmer cette attribution.

Monsieur le Président propose d'attribuer à M. Christian GERMONT l'indemnité de conseil dont le régime réglementaire est fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

-**décide** d'attribuer à Monsieur Christian GERMONT, comptable du Trésor Public, Receveur Syndical, l'indemnité de conseil au taux maximum autorisé par les textes, pour l'exercice budgétaire 2018.

-**précise** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget syndical 2018.